

tuent, sans qu'aucune loi ne les arrête. Aussi est-ce par centaines, par milliers, par centaines de milliers que ces pauvres enfants périssent chaque année, jetés dans les eaux des fleuves, ou exposés dans les rues ou sur les places publiques à la voracité des chiens et des pourceaux qui les mangent tout vivants. Les détails de ces horreurs sont tels que s'ils n'étaient rapportés par des hommes dignes de foi, par les missionnaires eux-mêmes, on ne pourrait les croire.

Ici, c'est un père dénaturé qui ensevelit son enfant *toute vivante* avec sa femme qui vient de mourir ; là c'est une mère cruelle qui enfonce son enfant dans un borbier, sans se laisser émouvoir par ses cris ; ailleurs, c'est le père et la mère qui, d'un commun accord, écrasent sous une pierre leur enfant, sous prétexte qu'elle est malade, etc.

20. ÉTABLISSEMENT DE LA STE. ENFANCE.

Emu jusqu'au fond des entrailles, à la vue d'une pareille inhumanité, Mgr. de Nancy fit un appel à tous les cœurs généreux et sensibles, et en particulier à celui des enfants catholiques. Cet appel fut entendu. A l'instant une Association se forme ; elle n'est pas plutôt formée que tout de suite elle est accueillie avec bonheur. Elle s'établit d'abord à *Paris*. De *Paris* elle s'étend à *Lyon*, puis à *Bordeaux*, à *Marseille*, à *Toulouse*, à *Cambray*, à *Tours*, à *Bezançon*, à *Bourges*, à *Avignon*, à *Aix*, à *Rouen*, à *Orléans*,